

Décision

Générale

colonial

Décision n° 110 plaçant M. le docteur Vogel, médecin aide major de 1re classe des T. C., hors cadres et le nommant chef du service de santé, directeur comptable de l'hôpital.

n° 110

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 mars 1918

Numéro JO
n° 257 du 31/03/1918

Date du numéro
31 mars 1918

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et dépendances : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'avis émis par M, le capitaine commandant le détachement de la Côte Française des Somalis

Vu la décision en date de ce jour concernant le rapatriement de M. le docteur Leger, médecin-major des troupes coloniales H. C. chef du service de santé de la Côte Française des Somalis ;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— M. le docteur VOGEL, médecin aide-major de 1re classe des troupes coloniales, chef du service médical du détachement Sénégalais-Somalis, est placé en activité H. C. pour servir à la Côte Française des Somalis.

Art. 2

M. le docteur VOGEL est nommé chef du service de santé, directeur comptable de l'hôpital de Djibouti pour compter du jour du départ de M. LEGER rapatrié. La remise du service lui sera faite dans la forme réglementaire.

Art. 3

Avant d'entrer en fonctions M. le docteur VOGEL prêtera le serment prescrit par la loi.

Art. 4

La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

GEFFRIAUD.